

COMMUNE DE MAROLLES-LES-BRAULTS

EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

2023/12/19
N° 06

DATE DE CONVOCATION :

15 DECEMBRE 2023

DATE D’AFFICHAGE :

15 DECEMBRE 2023

NOMBRE DE MEMBRES :

En exercice : 23

Présents : 16

Votants : 21

L’an deux mille vingt-trois, le dix-neuf décembre à vingt heures trente minutes, **LE CONSEIL MUNICIPAL**, légalement convoqué s’est réuni à la Mairie Annexe (*salle Jean de la Fontaine*), en séance publique sous la présidence de Monsieur Francis BELLUAU, Maire

Étaient présents : Francis BELLUAU, Anne-Marie GARNIER, Jean COCHIN, Anaïs BOUCHER, Jean-Claude BOULARD, Patrick BOULAY, Jean-Louis CECCANTI, Annie COSME, Christelle DERROYE, Catherine FOULARD, Philippe GAGNOT, Alain GALLET, Martine MALASSIGNÉ, Laetitia ROSSI, Guillaume TERTEREAU, Bruno TISON.

Étaient absents excusés :

Karine NÉEL donne procuration à Jean-Claude BOULARD,
Viviane GROUARD donne procuration à Jean COCHIN,
Christophe GOUSSÉ donne procuration à Annie COSME,
Jennifer DIOT donne procuration à Francis BELLUAU,
Sylvie HÉRON donne procuration à Bruno TISON,
Julie HEUZARD,
Lucas JUIGNÉ,

Secrétaire de séance : Bruno TISON

OBJET : Décision modificative n° 1 – Budget Commune

Suite à la clôture du budget annexe « *Lotissement des Pommes d’Amour* » validée par décision du Conseil Municipal en date du 12 janvier 2023, il a été décidé le transfert à titre gratuit de la voirie du lotissement vers le budget général pour un montant de 8 066,55 €.

Pour ce faire, il est nécessaire d’inscrire ce transfert dans les comptes du budget de la Commune et l’opération d’ordre budgétaire suivante doit être réalisée :

Dépenses d’investissement

Chapitre 041 « OPERATIONS PATRIMONIALES » - compte 2151 « Réseaux de Voirie » : - 8 066,55 €

Recettes d’investissement

Chapitre 041 « OPERATIONS PATRIMONIALES » - compte 13248 « Autres Communes » : + 8 066,55 €

Fait et délibéré à Marolles-les-Braults, le dix-neuf décembre deux mille vingt-trois.

Francis BELLUAU
Maire,

Publiée par voie électronique
Le 8 janvier 2024